

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 11 juillet 2018 à 18h00

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 12
Absents / Excusés : 07
Pouvoir : 00

L'an deux mille dix-huit
Le onze juillet,
le Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juillet 2018

M. Alexandre LEBEDINSKY a été désigné comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE Mme DELRIEU-GILLET - M. PAULAY - Mme MARTINETTI-BRICE – M. PIRA - M. LEBEDINSKY - Mme ZOIA - Mme SCAFFINI - Mme RATINAUD - M. LATASTE – M. SCANDUIZZI - - M. BLANCHARD

POUVOIRS : Néant

ABSENTS / EXCUSES : M. JUIN - M. MENIER – Mme VALENTI – M. GILLE - Mme PINASSEAU - M. TREZEGUET – Mme VALENTIN

La séance est ouverte par l'adoption à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 27 juin 2018.

1 - Décision d'attribution des noms des rues et numéros (partie 1).

Monsieur le Maire expose le travail de la commission composée d'élus et d'habitants de la commune.

Mme SCAFFINI, élue en charge du dossier avec Pascal PIRA présente les différents types de voies et les secteurs choisis, ainsi que les propositions de noms.

Ils rappellent que les noms des rues ont été attribués en fonction de l'environnement, des anciens lieudits, des données historiques et des souhaits des habitants lors de la première réunion publique.

Un débat s'instaure.

Le conseil municipal demande de se rapprocher des communes limitrophes (Puymiclan, Escassefort...) afin de se renseigner sur les noms et liaisons des noms des rues et routes qui ont été choisis.

La liste de la première partie des noms des rues validée par le conseil municipal est dans le tableau ci-dessous.

La liste de la première partie est adoptée à la majorité par le Conseil Municipal

ADRESSAGE : relevé des noms de rue

validées

Noms des nouvelles voies
- Route de Miramont de Guyenne
- Route de Puymiclan
- Chemin de la Gazelle
- Route d'Escassefort
- Route de Labelle
- Chemin de Rouziès
-Route de Gontaud de Nogaret
- Route de St Pardoux du Breuil
- Route du Trec
- Rue de Milhan
-Lotissement Cœur de Bourg : Rue de La Forge (à droite) et Rue des Moissons (à gauche Cœur de Bourg)
- Route de l'Aérodrome
- Route de Garrigues
- Impasse de Lachère
- Route de Lanauze
- Route de Bernus
- Chemin de Carpette
- Route Lotissement Renault
- Route de Meyssan
- Rue des Ecoles
- Route des Châteaux
- Rue du Vieux Bourg
- Rue du Prieuré
- Rue du Cimetière
- Rue de l'église
- Rue de l'Europe
- Route de la Sauvegarde
- Chemin du Moulin de Capet
- Impasse Bourgès
- Rue de Malaroche
- Route des Côteaux
- Route de Sainte Abondance
- Route du Peyrou
- Chemin de Lafon
- Route du Levant de Ste Abondance
- Route de Sans Souci
- Chemin de la Légasse
- Route de Jean du Puy
- Route de Pascau
- Chemin de Maisonnade
- Route de la Prairie de Londres

- Chemin des Moulineaux
- Rue des Boutets
- Rue Lotissement Hameau des Boutets
- Chemin de Maussacrère
- Rue de Gautié
- Rue des Aubiers
- Impasse des Acacias
- Rue des Echars
- Lotissement Pierrette
- Rue des Pommiers
- Rue des Tilleuls
- Rue de Monplaisir
- Rue des Mûriers
- Rue des Buis
- Rue de Sacriste
- Rue des Baraganes
- Rue de Fantaisie
- Chemin de Lablonde
- Chemin de Lacave
- Chemin Les Chartrons
- Chemin de Pagau
- Chemin de Bellevue
- Chemin des Hauts de Malvirade
- Rue de la République
- Place de la Mairie
- Impasse des Rosiers
- Chemin de la Légasse
- Chemin de la Pipe
- Route du Petit Vignoble

(Pour la Route « Levant de Sainte Abondance", 1 abstention : Mme Martinetti-Brice)

2 - Validation du plan d'adressage (partie1)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'adressage sur l'ensemble du territoire de la commune, le Conseil Municipal examine les propositions du groupe de travail conformément au document ci-annexé (tableau liste numéros et rues)

Les dénominations (partie 1) : routes, ruelles, places, impasses sont précisées dans ce document.

Mme SCAFFINI présente les numéros pour chaque nom de rue et route comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3 - Choix des plaques pour les numéros et noms des rues : présentation de deux devis

Monsieur PIRA présente 2 devis. Il souhaiterait présenter d'autres devis et avoir des échantillons pour affiner le choix.

M. le Maire demande au conseil municipal d'ajourner le choix des plaques et de le repousser à un prochain conseil municipal.
Le conseil municipal accepte.

Monsieur le Maire quitte la salle pour les 2 prochains ordres du jour. Madame DELRIEU GILLET, 1^{ère} Adjointe préside le conseil Municipal en l'absence du Maire.

4 - LOTISSEMENT CŒUR DE BOURG : Consultation pour une concession d'aménagement – Choix de l'aménageur (Annule et remplace la délibération du 30 mai 2018).

Contexte du projet : Concession d'aménagement prévue aux articles L 300-4 et R 300-5 du Code de l'Urbanisme et des articles R 300-4 à R 300-9 pour la réalisation d'un quartier résidentiel au lieu-dit Milhan sur la commune de Virazeil (Lot-et-Garonne).

Le futur quartier résidentiel couvrira une superficie de 2 ha environ permettant de proposer 19 lots viabilisés à la construction de maisons individuelles et 1 lot destiné à la réalisation d'un programme groupé de logements locatifs sociaux ou médico-sociaux.

Le concessionnaire aura notamment pour mission d'acquérir les terrains, assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés, assurer la commercialisation des terrains en relation avec le concédant, la gestion administrative, technique, financière et comptable de l'opération y compris dans la mobilisation des financements nécessaires.

Il appartiendra également au concessionnaire de proposer et mettre en œuvre les procédures nécessaires à la réalisation du quartier résidentiel.

Le montant des travaux (hors études, honoraires, frais concessionnaire et imprévus) est estimé à 340 000 euros HT. Les acquisitions foncières sont estimées hors frais notariés à 117 000 euros.

L'opération fera l'objet d'une participation aux travaux du concédant mais sera réalisée aux frais et risques du concessionnaire pour une durée de 8 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame DELRIEU GILLET, 1^{ère} Adjointe, et Monsieur PIRA 4^{ème} adjoint à signer la convention d'aménagement du site « Milhan » avec le concessionnaire retenu.

5 - LOTISSEMENT CŒUR DE BOURG : Signature de la convention avec la SEM47

Madame DELRIEU GILLET préside le conseil municipal et annonce l'ordre du jour.

Elle présente la convention au conseil municipal. Elle explique qu'il s'agit de la continuité du projet suite à la désignation de l'aménageur (la SEM 47)

Le conseil municipal autorise Mme DELRIEU GILLET ou M. PIRA à signer ladite convention.

6 - Personnel Communal : Création de 3 emplois non titulaire à temps non complet pour le périscolaire et la restauration.

Monsieur le Maire reprend place au sein du Conseil municipal et préside le conseil municipal.

Monsieur le Maire explique qu'avec la fin des contrats de travail actuels pour les écoles, il est nécessaire de créer 3 emplois de non titulaire. Ils permettront d'assurer le fonctionnement de la restauration scolaire et du périscolaire à la prochaine rentrée scolaire.

Mme DELRIEU-GILLET présente un premier emploi d'adjoint technique non titulaire de 29h hebdomadaire d'une durée d'1 an du 30 Aout 2018 au 29 Aout 2019 pour remplir les missions périscolaires et entretien.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Elle présente un deuxième emploi d'adjoint technique non titulaire de 29 h hebdomadaire d'une durée d'1 an du 30 Aout 2018 au 29 Aout 2019 pour remplir les missions périscolaires et entretien.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Elle présente un troisième emploi d'adjoint technique non titulaire de 30 h hebdomadaire d'une durée d'1 an du 30 Aout 2018 au 29 Aout 2019 pour remplir les missions de restauration et entretien.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 - Périscolaire : Centre de gestion du Lot-et Garonne : présentation et mise en place d'un logiciel de présences pour la cantine et garderie (extension du logiciel Cosoluce Coloris FLUO)

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de mettre en place un logiciel assurant le comptage des présences des enfants pour la cantine et la garderie.

Madame DELRIEU GILLET rappelle les avantages de ce système et propose l'extension du logiciel Fluo avec Cosoluce et le Centre de gestion. Ce logiciel est déjà présent en Mairie. Il s'agit d'adhérer à l'extension.

Le cout du logiciel est de 275 euros (uniquement pas d'abonnement à l'année) auquel s'ajouteront les journées de formation.

Elle explique qu'il est nécessaire d'acheter 2 tablettes (une pour la maternelle et une pour l'élémentaire). Elle présente la liste des fournisseurs ainsi que les collectivités équipées.

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

8 - Périscolaire : Tarification Cantine et Garderie

Monsieur le Maire explique que, pour une bonne prise en compte par la Trésorerie de la délibération du 30 mai 2018 concernant les tarifs cantine et garderie, il est nécessaire de faire apparaître le coût de la garderie du matin ET du soir.

Il présente au conseil municipal la proposition suivante

Tarif restauration scolaire : calcul du forfait sur 10 mois de septembre à juin.

Facturation	enfant	Enfant PAI	Adulte	Adulte commune
Prix unitaire si < 6 repas	3 €	1.5 €	6 €	5,1 €
Forfait de 6 à 11 repas par mois	18 €	9 € mois	35,7 €	30.6 €
Forfait à partir de 12 repas par mois	36 €	18 € mois	71.40 €	61.20 €

Tarif temps périscolaire : calcul du forfait sur 10 mois de septembre à juin.

Facturation	enfant
Individuel matin si < 6	0.4 € /présence
forfait matin entre 6 et 10	2.4 € /mois
Forfait matin à partir de 11 présences par mois	4.48 € mois
Individuel soir si < 6	0.6 € / présence
forfait soir entre 6 et 10	3.60 € / mois
Forfait soir à partir de 11 présences par mois	6.72 € /mois

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

9 - Travaux en cours

- Le goudronnage de la route vers « Labelle » et la sécurisation de la VC n°6 sont terminés.
- Les fourreaux pour les poteaux ont été posés au stade de football.
- La rénovation de peinture de la classe de CE2 est en cours. Elles sont réalisées par des parents d'élèves bénévoles et des élus.

Travaux des écoles

- A l'Ecole maternelle, la moquette de la classe de GS est en très mauvais état et doit être changée à l'occasion des congés scolaires. Des dalles collantes seront posées à la place.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- La peinture des lignes pour les jeux dans la cour des écoles est en attente.
- M. Cillières est venu sur site pour établir un devis concernant le câblage HDMI dans les classes, l'installation du vidéo projecteur et le déplacement des prises.

10 - Questions diverses

- En raison des besoins de temps de classement pour le secrétariat, l'accès au secrétariat de mairie sera fermé les 3 prochains jeudis de ce mois de juillet
- La réunion de présentation du plan de la future bibliothèque avec l'architecte aura lieu le jeudi 12 juillet à 08 h 30
- Le départ à la retraite de Monique Lavaud lieu le 31 août 2018 à midi avec le partage du verre de l'amitié avec les élus et les agents.

La séance est levée à 20 h 15